

Procès-verbal de la **séance ordinaire** du conseil municipal tenue jeudi le 14 septembre 2017, à 19 heures à l'édifice municipal, à laquelle séance étaient présents et formaient quorum :

Le maire : Monsieur Donald Perron

Les conseillers (ère) Monsieur Charles Gagnon
Monsieur Jean-Paul Giroux
Madame Julie Brisson

Absents : Monsieur Réal Emond
Monsieur Yannick Perron
Monsieur Maurice Girard

Assiste également à cette séance : Madame Chantale Otis
Directrice générale
Secrétaire-trésorière

OUVERTURE DE LA SÉANCE

À 19 h 05, M. le Maire déclare l'ouverture de la séance ordinaire, conformément au calendrier des séances ordinaires prévu aux articles 148 et 148.0.1 du Code municipal, L.R.Q, c. C-27.1

ORDRE DU JOUR

- 1.0 Ouverture de l'assemblée.
- 2.0 Adoption de l'ordre du jour.
- 3.0 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 10 août 2017.
- 4.0 Gestion financière et administrative
 - 4.1 Modification calendrier des séances ordinaires 2017
 - 4.2 Dépôt et autorisation de paiement des comptes du mois d'août et septembre 2017
 - 4.3 TECQ / Programmation des travaux 2014-2018
 - 4.4 Dépôt du rapport financier comparatif
 - 4.5 Entente relative au partage des infrastructures de loisirs entre la municipalité de Longue-Rive et la municipalité de Portneuf-sur-Mer
 - 4.6 Affectation solde disponible du règlement d'emprunt fermés numéro 08-05
 - 4.7 Autorisation de paiement/ Route de contournement – demande de paiement numéro 37
 - 4.8 Élaboration d'une politique de gestion de la rémunération globale/ Affectation surplus accumulé non affecté
 - 4.9 Renouvellement police d'assurance 2017-2018
 - 4.10 Demande d'appui Ville de Forestville/ Projet d'incubateur d'entreprises et de Centre de Coworking
 - 4.11 Contrat de services informatiques / Service Info-com

- 5.0 Service des incendies et Sécurité publique
- 6.0 Loisirs et cultures
- 7.0 Aménagement, développement et urbanisme
 - 7.1 Contrat de rivière / OBVHCN
 - 7.2 Demande de la Maison de la Famille / Mobilier
 - 7.3 Demande de l'entreprise Le Bleu et des Champs
 - 7.4 Demande de la Maison l'Amie d'elle /
Projet « Municipalité alliée contre la violence conjugale »
- 8.0 Aqueduc, égouts, voirie, assainissement des eaux usées
- 9.0 Correspondances
 - 9.1 Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports/ Embauche de travailleurs qualifiés et disponibles dans la région Côte-Nord
 - 9.2 Centre intégré de santé et des services sociaux de la Côte-Nord / Suivi des dossiers aux environnements favorables
 - 9.3 Coopérative de développement régional Bas-Saint-Laurent/ Côte-Nord / Nouveau programme universitaire « Parcours COOP »
 - 9.4 Municipalité du canton de Ristigouche Partie-Sud-Est / Appel à la solidarité municipale
 - 9.5 Liste de la correspondance, invitations et formations
- 10.0 Affaires nouvelles
- 11.0 Période de questions
- 12.0 Levée de l'assemblée

**RÉSOLUTION
17-09-3097**

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT que tous les membres du conseil municipal ont pris connaissance de l'ordre du jour, préalablement à la séance et renoncent à sa lecture :

**IL EST PROPOSÉ PAR Madame Julie Brisson
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

QUE le Conseil municipal adopte l'ordre du jour de la présente séance, tel que déposé, en laissant les affaires nouvelles ouvertes.

**RÉSOLUTION
17-09-3098**

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SEANCE ORDINAIRE
DU 10 AOUT 2017**

CONSIDÉRANT la tenue d'une séance extraordinaire le 10 août 2017 ;

CONSIDÉRANT QUE tous les élus déclarent avoir lu le procès-verbal préalablement à la présente séance ;

**IL EST PAR CONSÉQUENT
PROPOSÉ PAR Monsieur Charles Gagnon
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

QUE le Conseil municipal adopte le procès-verbal de la séance du 10 août 2017.

**RÉSOLUTION
17-09-3099**

**MODIFICATION CALENDRIER DES SÉANCES
ORDINAIRES 2017**

ATTENDU QUE le calendrier des séances a été déposé et adopté en décembre 2017 et qu'une séance ordinaire a été fixée le 12 octobre 2017 ;

ATTENDU QUE selon l'article 314.2 de la Loi sur les élections et référendums dans les municipalités, il est précisé qu'au cours de la période qui commence à 16 h 30 le trentième jour précédant celui fixé pour le scrutin d'une élection générale et qui se termine au moment où la majorité des candidats élus à un poste de conseiller a prêté le serment, le conseil ne peut siéger que si survient un cas de force majeure nécessitant son intervention et que par conséquent, la date fixée ne permet pas la tenue de cette séance ;

ATTENDU QUE pour des fins administratives, il est requis de tenir une séance au début d'octobre 2017 ;

**IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Jean Paul Giroux
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

QUE le Conseil modifie le calendrier des séances de l'année 2017 en modifiant la date de la séance du 12 octobre 2017 par le lundi 2 octobre 2017 à 19 heures ;

QU'UN avis public soit émis par la directrice générale et secrétaire-trésorière à cet effet.

**RÉSOLUTION
17-09-3100**

**DÉPÔT ET AUTORISATION DE PAIEMENT DES
COMPTES DU MOIS D'AOÛT ET SEPTEMBRE 2017**

CONSIDÉRANT que les membres du Conseil municipal ont individuellement pris connaissance des comptes du mois préalablement à la séance;

CONSIDÉRANT que le Conseil municipal prend en considération la liste des comptes à payer pour le 11 septembre 2017 :

**EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Julie Brisson
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

QUE le Conseil municipal approuve la liste des comptes à payer totalisant la somme de 243 404.56\$ pour le 11 septembre 2017, incluant les salaires, et autorise le paiement des comptes dus;

QUE la Directrice générale et le maire soient autorisés à signer tous les documents afférents.

Dépôt du rapport financier comparatif

**RÉSOLUTION
17-09-3101**

**ENTENTE RELATIVE AU PARTAGE DES INFRASTRUCTURES
DE LOISIRS ENTRE LA MUNICIPALITÉ DE LONGUE-RIVE ET
LA MUNICIPALITÉ DE PORTNEUF-SUR-MER**

ATTENDU QUE la municipalité de Longue-Rive et celle de Portneuf-sur-Mer désire mettre à la disposition de leurs citoyens des infrastructures culturelles et de loisirs ciblés afin de rejoindre les engagements des parties envers leur charte de saines habitudes de vie;

**IL EST PAR CONSÉQUENT
PROPOSÉ PAR Monsieur Charles Gagnon
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

QUE le Conseil autorise le maire et la directrice générale à signer l'Entente relative au partage des infrastructures de loisirs entre la municipalité de Longue-Rive et la municipalité de Portneuf-sur-Mer pour une durée de cinq ans, avec possibilité de renouvellement.

**RÉSOLUTION
17-09-3102**

**AFFECTATION SOLDE DISPONIBLE DU REGLEMENT
D'EMPRUNT FERMES NUMERO 08-05**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité est en processus de financement permanent du règlement 05-59 et qu'une affectation au montant de 516 335\$ est requise à même le solde disponible du règlement 08-05;

CONSIDÉRANT QUE le règlement 08-05 a été adopté en 2008 pour finaliser les travaux d'aqueduc et qu'à cette fin, ce règlement constitue la poursuite du règlement 05-59;

**PAR CONSÉQUENT,
IL EST PROPOSÉ PAR Madame Julie Brisson
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

QUE le Conseil autorise l'affectation du solde disponible du règlement d'emprunt fermé numéro 08-05 au montant de 516 335\$ au règlement 05-59 afin de réduire les sommes à emprunter pour fermer le financement permanent du règlement 05-59.

**RÉSOLUTION
17-09-3103**

**AUTORISATION DE PAIEMENT / ROUTE DE
CONTOURNEMENT/ DEMANDE DE PAIEMENT NUMÉRO 37**

CONSIDÉRANT QUE la firme Tétratech recommande le paiement du décompte progressif numéro 37 pour les travaux réalisés par Excavation Chicoutimi Inc. en date du 5 septembre 2017 ;

CONSIDÉRANT QUE le Ministère des Transports approuve également cette demande de paiement ;

CONSIDÉRANT QUE les quittances partielles et/ou finales de tous les fournisseurs et/ou sous-traitants ayant dénoncé leur contrat à ce jour devront être fournies par l'entrepreneur avant l'émission du chèque ;

CONSIDÉRANT QUE suite à la recommandation de la firme Tétratech et le ministère des Transports d'approuver le décompte numéro 37 faisant l'objet d'un avenant suite à une réclamation de l'entreprise Excavation Chicoutimi relativement aux travaux de la route de contournement ;

EN CONSÉQUENCE
IL EST PROPOSÉ PAR Madame Jean Paul Giroux
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution ;

QUE le Conseil donne son accord dans le règlement de la réclamation découlant du décompte numéro 37 dans le projet de la route de contournement pour un montant de 4 000 000\$ avant les taxes ;

QUE le Conseil autorise le paiement au montant total de 4 599 000\$ (incluant la TPS et la TVQ) conditionnel à la réception des quittances mentionnées ci-dessus et de la réception des sommes à recevoir au même montant du ministère des Transports du Québec.

RÉSOLUTION
17-09-3104

ÉLABORATION D'UNE POLITIQUE DE GESTION DE LA RÉMUNÉRATION GLOBALE/ AFFECTATION SURPLUS ACCUMULÉ NON AFFECTÉ

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Jean Paul Giroux
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le Conseil mandate la firme Raymond, Chabot, Grant, Thornton pour l'élaboration d'une politique de gestion de la rémunération globale au prix budgétaire de 10350\$, taxes en sus et autorise la directrice générale à signer tous les documents requis à cette fin ;

QUE les crédits requis soient prélevés à même le surplus accumulé non affecté au 31 décembre 2016.

RÉSOLUTION
17-09-3105

RENOUVELLEMENT POLICE D'ASSURANCE 2017-2018

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Jean-Paul Giroux
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le Conseil autorise le paiement au montant de 46 556\$ à Groupe Ultima inc. Pour le renouvellement de la police d'assurance de la municipalité pour la période du 16 octobre 2017 au 15 octobre 2018.

RÉSOLUTION
17-09-3106

DEMANDE D'APPUI VILLE DE FORESTVILLE / PROJET D'INCUBATEUR D'ENTREPRISES ET DE CENTRE DE «COWORKING»

ATTENDU QUE dans une perspective de développement collectif, la mise en place d'un incubateur d'entreprises et d'un centre de coworking à Forestville répondrait à une demande qui s'exprime dans le milieu ;

ATTENDU QUE la collaboration des municipalités est indispensable afin d'assurer la concrétisation et l'atteinte des objectifs fixés par la mise en place du projet d'incubateur et de centre de coworking ;

ATTENDU QUE ce projet aura des impacts significatifs dans notre milieu de vie et permettra de dynamiser l'entrepreneuriat ;

**PAR CONSÉQUENT,
IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Charles Gagnon
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

QUE le Conseil municipal appuie la Ville de Forestville dans la mise en place d'un incubateur d'entreprises et d'un centre de coworking à être implanté à Forestville.

**RÉSOLUTION
17-09-3107**

CONTRAT DE SERVICES INFORMATIQUES / SERVICE INFO-COMM

**IL EST PROPOSÉ PAR Madame Julie Brisson
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

QUE le Conseil autorise la signature par la directrice générale d'un contrat de services informatiques pour une banque de 26 heures au tarif mensuel de 140.84\$ pour une période d'un an auprès de Service Info-Com.

**RÉSOLUTION
17-09-3108**

CONTRAT DE RIVIÈRE / OBVHCN

**IL EST PROPOSÉ PAR Madame Julie Brisson
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

QUE le Conseil autorise la signature d'un contrat de rivière avec l'Organisme des bassins versants de la Haute-Côte-Nord visant à améliorer la gestion de l'eau de la Municipalité de Longue-Rive.

**RÉSOLUTION
17-09-3109**

DEMANDE DE LA MAISON DE LA FAMILLE/ MOBILIER

**IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Charles Gagnon
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

QUE le Conseil accepte de retourner les 2 bureaux à la Maison de la Famille qui sont entreposés dans l'ancienne église situé sur au 318 route 138 à Longue-Rive.

**RÉSOLUTION
17-09-3110**

DEMANDE DE LA MAISON L'AMIE D'ELLE/ PROJET « MUNICIPALITÉ ALLIÉE CONTRE LA VIOLENCE CONJUGALE

**PROCLAMATION DE LA MUNICIPALITÉ DE LONGUE-RIVE
À TITRE DE MUNICIPALITÉ ALLIÉE CONTRE LA VIOLENCE CONJUGALE**

ATTENDU QUE la Charte des droits et libertés de la personne reconnaît que tout être humain a droit à la vie ainsi qu'à la sûreté, à l'intégrité et à la liberté de sa personne (article 1) ;

ATTENDU QUE c'est dans la sphère privée que ce droit est le plus menacé pour les femmes et, qu'en 2014, les services de police du Québec ont enregistré 18 746 cas d'infractions contre la personne dans un contexte conjugal ;

ATTENDU QUE le Québec s'est doté depuis 1995 d'une politique d'intervention en matière de violence conjugale ;

ATTENDU QU'IL existe un large consensus en faveur de l'égalité entre les hommes et les femmes ;

ATTENDU QUE malgré les efforts faits, la violence conjugale existe toujours et constitue un frein à l'atteinte de cette égalité ;

ATTENDU QUE lors des 12 jours d'action pour l'élimination de la violence envers les femmes du 25 novembre au 6 décembre, des actions ont lieu à travers le Québec ;

ATTENDU QUE comme gouvernement de proximité, il y a lieu d'appuyer les efforts du Regroupement des maisons pour femmes victimes de violence conjugale et de ses maisons membres pour sensibiliser les citoyennes contre la violence conjugale ;

**IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Jean Paul Giroux
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

DE PROCLAMER, LA MUNICIPALITÉ DE LONGUE-RIVE, MUNICIPALITÉ ALLIÉE CONTRE LA VIOLENCE CONJUGALE.

Liste de la correspondance, invitations et formations

- ✓ Ville de Nicolet, Invitation à la journée de formation de l'Association québécoise d'urbanisme – 30 septembre 2017
- ✓ Ville de Sainte-Catherine de la Jacques-Cartier, Invitation à soumettre trois candidatures pour le prix Créateurs d'emplois du Québec.
- ✓ Éclaire Côte-Nord, Invitation à la Grande semaine de ses tout-petits, 22 et 23 novembre 2017 à Baie-Comeau
- ✓ Fondation Rues Principales, Rendez-vous annuel La grande Séduction le 27 septembre 2017 au Château Laurier Québec

**RÉSOLUTION
17-09-3111**

**MUTUELLE DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC /BÂTIMENT DU 855, ROUTE
138**

CONSIDÉRANT la réclamation du 1^{er} avril 2016 en rapport avec l'effondrement du toit causé par le poids de la neige du bâtiment vacant situé au 855, route 138, Longue-Rive Qc, GOT 1Z0 ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu un montant de 234 243.52\$ selon la base du règlement applicable ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité est en processus pour procéder à la réparation du bâtiment et dans l'attente d'un rapport d'ingénieur confirmant que la structure du bâtiment est entièrement sécuritaire ;

**IL EST PAR CONSÉQUENT,
PROPOSÉ PAR MONSIEUR CHARLES GAGNON
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

QUE la Municipalité confirme à la Mutuelle des municipalités du Québec, par la présente résolution, avoir pris connaissance des conditions de renouvellement dudit bâtiment qui s'appliqueront à compter du 15 octobre 2017 et ce jusqu'à l'obtention d'un rapport d'ingénieur et à l'exécution des travaux pour réparer et fermer les ouvertures des murs du bâtiment ;

- La garantie se limite aux seuls risques spécifiés ;
- La base de règlement se limite à la valeur au jour du sinistre uniquement ;
- La franchise du bâtiment est majorée à 75 000\$.

**RÉSOLUTION
17-09-3112**

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE / ZEC IBERVILLE

**IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR CHARLES GAGNON
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

QUE la Municipalité accorde une aide financière au montant de 100\$ à la Zec d'Iberville dans le cadre du Concours de panache d'original à Longue-Rive qui se tiendra le 13 octobre prochain.

QUE Madame Julie Brisson s'abstient de vote et que Monsieur le Maire utilise son droit de vote.

PÉRIODE DE QUESTIONS

À 19 H 35 M. le Maire invite les citoyens à poser leurs questions, conformément à l'article 150 du Code municipal.

La période de questions s'est terminée à 19 h 49.

Les questions posées ne sont pas consignées au procès-verbal.

**RÉSOLUTION
17-09-3113**

LEVÉE DE LA SÉANCE

CONSIDÉRANT que l'ordre du jour de la séance est épuisé :

**PAR CONSÉQUENT IL EST PROPOSÉ PAR Jean Paul Giroux
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

QUE le Conseil municipal déclare la séance close à 19 heures 49.

Donald Perron, maire

Chantale Otis,
Directrice générale
Secrétaire-trésorière

Je, Donald Perron, atteste que la signature du procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Nombre de citoyens présents : 13